

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 9 septembre 2013, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pauline Ouimet

Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Larry Boismenu, Raymond Brazeau, Robert Nault

Est absent le conseiller Jacques de Foy.

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 02.

302-09-2013

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
9 septembre 2013 - 19 h**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX:
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Rapport budgétaire, bilan et transferts de fonds au 9 septembre 2013
 - 04.02 Registre des comptes à payer au 31 août 2013
 - 04.03 Registre des comptes à payer au 9 septembre 2013
 - 04.04 Registre des salaires du 04/08/2013 au 31/08/2013
 - 04.05 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
 - 04.06 Emploi d'Été Canada - 2014
 - 04.07 Me Rino Soucy – transfert de dossiers
 - 04.08 MRC d'Antoine-Labelle – Rencontre dg le 29 octobre 2013
 - 04.09 MRC d'Antoine-Labelle – Rencontre dg et maires le 13 novembre 2013
 - 04.10 Dunton Rainville – Dossier M. Yves Sicotte
 - 04.11 Rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux
 - 04.12 État et dépôt des résultats définitifs du scrutin
 - 04.13 Prix panneaux entrées du village, hôtel de ville, lettrage et limite du territoire
 - 04.14 Paroisse Bon Pasteur – Salle municipale pour messe (funérailles, Noël, mariage, baptême)

05. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 05.01 Prétests et tests ULC – autopompe 415
- 05.02 MRC d'Antoine-Labelle - Entente relative à la protection contre l'incendie

06. TRANSPORT

- 06.01 Lettre représentant syndical – augmentation heures
- 06.02 Commission de toponymie – chemin de la Fraisière

07. HYGIÈNE DU MILIEU

- 07.01 Informations du représentant à la RIDL

08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 08.01 Demande de dérogation mineure DPDRL130104 – 62, chemin des Pins
- 08.02 Demande de dérogation mineure DPDRL130118 – 50-52, chemin des Pins
- 08.03 Demande de dérogation mineure DPDRL130107 – 16, chemin de la Baie-Laplante
- 08.04 Dépenses CCU – 20 août 2013
- 08.05 Demande d'autorisation à la CPTAQ – 149, chemin du Lac-Mallonne

09. LOISIRS

- 09.01 Club de Motos-Neige Les Panaches inc. – Fermeture de sentiers N.D.Pontmain-Lac-du-Cerf

10. CULTURE

11. LACS ET ENVIRONNEMENT

- 11.01 COBALI – Invitation à participer au 10^e anniversaire

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENTS

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

303-09-2013

Rapport budgétaire, bilan et transferts de fonds au 9 septembre 2013

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire, le bilan et les transferts de fonds en date du 9 septembre 2013 :

2013/09/05 13:55:50		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				N° Page 1	
		Rapport des modifications				Année 2013	
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit Budget	Budget rev.
TR2013-09-05	TRANSFERT DE FONDS	9	2013/09/05	02-330-00-525-01	600		1 100
				02-330-00-525-02	1 200	4 500	5 700
				02-320-00-525-02	1 000	5 000	6 000
				02-320-00-525-01		2 800	3 700

2013/09/09
15:07:51

MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF
Rapport des modifications

N° Page 1
Année 2013

Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit	Budget	Budget rev.
20130831	TRANSFERTS DE FONDS	8	2013/09/09	02-320-00-151-00		100	17 568	17 468
				02-130-00-151-00	100		325	425
				02-130-00-411-00		1 500	8 561	7 061
				02-130-00-340-00	1 500		3 000	4 500
				02-130-00-413-00		1 000	12 000	11 000
				02-130-00-527-00	1 000		2 200	3 200
				02-220-00-181-00		400	3 500	3 100
				02-220-00-182-00	400		1 500	1 900
				02-220-00-640-00		3 500	4 825	1 325
				02-220-00-525-00	500		1 500	2 000
				02-220-00-525-01	3 000		1 000	4 000
				02-320-00-222-00		400	2 060	1 660
				02-320-00-242-00	400		509	909
				02-701-50-151-00		1 300	36 043	34 743
				02-451-20-151-00	100		150	250
				02-460-00-151-00	1 100		50	1 150
				02-701-20-151-00	100		200	300
				02-701-50-222-00		60	2 477	2 417
				02-451-20-222-00	40		26	66
				02-701-20-222-00	20		42	62
				02-701-50-232-00		20	1 068	1 048
				02-451-20-232-00	20		12	32
				02-701-50-242-00		40	2 069	2 029
				02-451-20-242-00	40		22	62
				02-701-50-252-00		20	947	927
				02-451-20-252-00	20		10	30
				02-701-50-262-00		10	486	476
				02-451-20-262-00	10		5	15
				01-212-13-450		1 000	-97 450	-98 450
				02-452-20-951-00	1 000		1 987	2 987
				02-320-00-141-00		3 200	22 818	19 618
				02-451-20-141-00	700		507	1 207
				02-470-00-641-00		10	50	40
				02-470-00-640-00	10		150	160
				02-610-00-412-00	8 100			8 100
				02-110-00-131-01		6 000	9 968	3 968
				02-110-00-133-01		2 100	4 984	2 884
				02-701-50-141-00	2 500		2 028	4 528
				02-701-50-521-02		100	1 950	1 850
				02-701-50-523-00	100		50	150
				02-701-50-640-00		300	1 000	700
				02-701-50-631-05	100		400	500
				02-701-50-631-06	200		400	600
				01-211-11-135		2 000		-2 000
				02-110-00-454-00		1 500	3 200	1 700
				02-701-50-521-04		1 500	3 000	1 500
				02-701-50-521-01		1 500	2 000	500
				02-701-50-521-05		500	1 000	500
				02-701-30-523-00	7 000		7 050	14 050

2013/09/09
15:36:40

MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF
Rapport des modifications

N° Page 1
Année 2013

Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit	Budget	Budget rev.
20130909	TRANSFERTS DE FONDS	9	2013/09/09	02-220-00-442-01		100	8 000	7 900
				02-220-00-610-00	100			100
				02-610-00-346-00		100	605	505
				02-610-00-411-00	100		2 500	2 600
				23-080-53-721-00		1 700	5 000	3 300
				23-050-00-721-00	1 700			1 700
				23-020-00-522-00		870	3 000	2 130
				23-030-00-422-00	870			870

ADOPTÉE

304-09-2013

Registre des comptes à payer au 31 août 2013

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 AOUT 2013			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
L1300519	À	L1300528	15 738,44 \$
C1300529	À	C1300556	12 616,13 \$
TOTAL			20 354,57 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 septembre 2013

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

305-09-2013

Registre des comptes à payer au 9 septembre 2013

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 9 SEPTEMBRE 2013			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1300557	À	M1300574	9 187,45 \$
TOTAL			9 187,45 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 septembre 2013

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

306-09-2013

Registre des salaires pour la période du 4 au 31 août 2013

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 4 au 31 août 2013, se totalisant 30 714,42\$. Chèques numéro : D1300376 à D1300431.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 septembre 2013

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

307-09-2013

Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière et directrice générale :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 AOÛT 2013			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1300165	À	ENB1300183	3 011,50 \$
TOTAL			3 011,50 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 septembre 2013

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

308-09-2013

Emplois d'été Canada 2014

CONSIDÉRANT que la période pour présenter une demande pour Emplois d'été Canada 2014 sera devancée et aura lieu du 2 décembre 2013 au 10 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Lac-du-Cerf présente dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2014 une demande de financement pour un étudiant qui a étudié à temps plein au cours de l'année scolaire précédente, afin de sensibiliser les contribuables sur l'importance de respecter la vidange de leur fosse septique conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ainsi que sur la priorité d'avoir des installations septiques conformes et qui répondent aux normes d'aujourd'hui et à revisiter les propriétés relativement à la caractérisation des bandes riveraines qui avaient une cote rouge et jaune afin de les inciter à reboiser leurs rives.

Il est de plus résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf tous les documents relatifs à la demande d'Emplois d'été Canada 2014.

ADOPTÉE

309-09-2013

Transfert intégral des dossiers de la Municipalité de Lac-du-Cerf à Me Rino Soucy

CONSIDÉRANT que Me Rino Soucy a remis sa démission du cabinet Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander à l'étude Dunton Rainville s.e.n.c.r.l. de transférer à Me Rino Soucy, selon ses instructions, tous les dossier actifs de la Municipalité de Lac-du-Cerf, soit tout leur contenu papier, tout leur contenu informatique ainsi que tous les documents et informations jugés nécessaires par Me Rino Soucy, et ce, afin que ce dernier puisse continuer à les traiter.

Il est de plus résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la mairesse Pauline Ouimet et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf les documents inhérents à ce transfert.

ADOPTÉE

310-09-2013

MRC d'Antoine-Labelle – Rencontre des directeurs généraux – 12 ou 29 novembre 2013

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la directrice générale, Madame Jacinthe Valiquette, à assister à la rencontre des directeurs généraux qui se tiendra le 12 ou le 29 novembre 2013 à Mont-Laurier et à rembourser ses frais de repas et de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 septembre 2013

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

311-09-2013

MRC d'Antoine-Labelle – Rencontre des maires et des directeurs généraux - 13 novembre 2013

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le maire ou la mairesse et la directrice générale, Madame Jacinthe Valiquette, à assister à la rencontre des maires et des directeurs généraux qui se tiendra le 13 novembre 2013, à 19 h, à Mont-Laurier et à rembourser ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 septembre 2013

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

312-09-2013

Me Rino Soucy – Dossier Monsieur Yves Sicotte

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Lac-du-Cerf donne le mandat à Me Rino Soucy de procéder au jugement.

ADOPTÉE

313-09-2013

RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

ATTENDU que les taux minimaux pour la rémunération des officiers d'élection sont établis par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire selon le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

ATTENDU que le conseil municipal d'une municipalité peut décréter, par résolution, des taux de rémunération différents de ceux inscrits au règlement susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'établir les taux suivants pour la rémunération des officiers d'élection pour les élections et les référendums municipaux pour l'exercice financier 2013 ainsi que pour les exercices financiers subséquents :

Fonction	Jour vote par anticipation	Dépouillement du vote par anticipation	Jour du scrutin
Scrutateur	133 \$	32 \$	152 \$
Secrétaire du bureau de vote	109 \$	32 \$	122 \$
Primo	115 \$		130 \$
Table de vérification de l'identité de l'électeur			
Président	126 \$		142 \$
Membre	102 \$		112 \$
Commission de révision			
Réviseur	13 \$ pour chaque heure qu'il siège		
Secrétaire	12 \$ pour chaque heure où la commission de révision siège		
Agent réviseur	11 \$ pour chaque heure où il exerce ses fonctions		
Présence aux séances de formation			
Formation	13 \$ pour assister à une séance de formation		

ADOPTÉE

314-09-2013

État et dépôt des résultats définitifs du scrutin

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter pour dépôt l'état des résultats du scrutin référendaire :

État et dépôt des résultats définitifs du scrutin	
Municipalité <i>Lac-du-Cerf</i>	Scrutin du <i>2013 09 08</i> année mois jour

1. L'état des résultats définitifs du scrutin est le suivant :

a) à la question référendaire suivante, les votes affirmatifs et négatifs se répartissent comme suit :

QUESTION RÉFÉRENDAIRE	NOMBRE DE VOTES POSITIFS	NOMBRE DE VOTES NÉGATIFS
<i>Approuvez-vous le Règlement n° 301-2013 intitulé "Règlement modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage" ?</i>	<i>80</i>	<i>69</i>

- b) le nombre de personnes habiles à voter inscrites est de : 235 ;
- c) le nombre de personnes habiles à voter ayant exercé leur droit de vote est de : 149 ;
- d) le nombre de bulletins de vote valides est de : 149 ;
- e) le nombre de bulletins de vote rejetés est de : 0 ;

La majorité va à la faveur de la réponse :

- positive
- négative

2. Le présent état est déposé au conseil (première séance qui suit le scrutin référendaire).

Signature

Jeanette Desjardins
Greffier ou secrétaire/trésorier

2013 09 08
année mois jour

La majorité étant en faveur de la réponse positive, le Règlement n° 301-2013 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE

315-09-2013

Panneaux aux entrées du village, des limites du territoire et devant l'Hôtel de Ville

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à faire l'achat chez Lettrage Design Info Plus de :

Quantité	Description	unité	Total
3	Panneaux Alupanel format 48 x 96, impression couleur recto verso avec fini antireflet extérieur	619,52 \$	1 858,56 \$
2	Panneaux Alupanel 3mm format 24x24 po. Impression couleur 1 côté avec fini antireflet extérieur (logo de la municipalité)	49,95 \$	99,90 \$
1	lot de lettres découpées au CNC dans du PVC blanc 1/2" d'épaisseur avec patron d'installation et tiges en arrière des lettres pour faciliter l'installation. Hauteur des lettres: 5.5 pouces pour poteaux de 8 pouces.	795,00 \$	795,00 \$
			2 753,46 \$
		TPS	137,67 \$
		TVQ	274,66 \$
			3 165,79 \$

S'ajouteront à ces panneaux les poteaux 8 po x 8 po pour le contour et les boîtes à fleurs.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 septembre 2013

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

316-09-2013

Paroisse Bon Pasteur – Salle municipale pour messes (funérailles, Noël, mariage, baptême)

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse Bon Pasteur ainsi que le prêtre modérateur Monsieur Gilbert Ndayiragije, demandent aux membres du conseil si la municipalité est d'accord que la fabrique puisse utiliser la salle municipale pour des messes (funérailles, Noël, mariage, baptême);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acquiescer à la demande de la Fabrique de la Paroisse Bon Pasteur et du prêtre modérateur, Monsieur Gilbert Ndayiragije lorsque la salle municipale est disponible.

Une copie de la Politique de réservation de la salle est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

317-09-2013

Prétests et tests ULC – autopompe 415

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le directeur incendie à faire effectuer les prétests et les tests ULC sur l'autopompe 415 et d'engager un crédit de 3 000,00\$ relativement à ces vérifications.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 septembre 2013

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

318-09-2013

Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services et l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération révisée

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, telle que déposée, l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services et l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération révisée et d'autoriser la mairesse, Pauline Ouimet et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, ladite entente.

ADOPTÉE

TRANSPORT

319-09-2013

Lettre du représentant syndical – augmentation d'heures chauffeur-opérateur temporaire

CONSIDÉRANT que dans une lettre en date du 19 août 2013, le représentant syndical mentionne qu'il aimerait que le conseil municipal étudie lors de son prochain budget, la possibilité d'augmenter les heures de Monsieur Dominic Boudrias, chauffeur opérateur temporaire, à un minimum de 30 heures par semaine pour la période hivernale 2013-2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'aviser le représentant syndical que l'offre d'emploi sur lequel a postulé Monsieur Dominic Boudrias spécifiait que le poste consistait à remplacer occasionnellement lors d'absences ponctuelles: remplacement, maladie, vacances etc. et que le conseil municipal maintient cette offre qui était sans heure définie. Toutefois, étant donné que la convention collective a été modifiée de façon qu'à compter de la mi-octobre jusqu'à la mi-avril, la semaine de travail est de quarante (40) heures réparties sur cinq (5) jours au lieu de sept (7) auparavant, en principe cette modification devrait augmenter les heures de travail du chauffeur-opérateur temporaire.

ADOPTÉE

Commission de toponymie – chemin de la Fraisière

Lettre en date du 16 août 2013 nous informant que la Commission de toponymie, lors de sa réunion tenue le 3 juillet 2013, a officialisé un odonyme pour désigner une voie de communication située sur le territoire de votre municipalité – chemin de la Fraisière.

HYGIÈNE DU MILIEU

Information du représentant à la RIDL

Aucune information.

URBANISME

320-09-2013

Demande de dérogation mineure DPDR130104

ATTENDU que Madame Sylvie Battah présente une demande de dérogation mineure pour régulariser l'implantation d'un agrandissement du bâtiment principal, des deux galeries attenantes et de la remise sur une partie du lot 35B, rang 8, Canton de Dudley;

ATTENDU que la demande de dérogation affecte les dispositions suivantes des règlements d'urbanisme, à savoir :

Demande d'une dérogation mineure à l'article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soit :

- L'implantation d'un agrandissement de la résidence situé à 3,73 mètres de la ligne des hautes eaux, soit un empiètement de 16,27 mètres dans la marge de recul de 20 mètres par rapport au lac et un empiètement de 18,65 mètres carrés dans la bande de protection riveraine;

Demande d'une dérogation mineure à l'article 12.3.2 du règlement de zonage 198-2000, soit :

- L'implantation des galeries est et ouest situées entièrement dans la bande de protection riveraine mesurant 10 mètres. La construction de galeries ne fait pas partie des exceptions autorisées dans la rive d'un lac ou d'un cours d'eau. La galerie du côté est fait environ 1,74 par 3,90 mètres et se situe à 4,20 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Mallonne. La galerie ouest mesure environ 1,85 par 2,75 mètres et se situe à 5,60 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Mallonne;

Demande d'une dérogation mineure à l'article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soit :

- L'implantation d'une remise de 3,71 par 3,76 mètres à 17,50 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Mallonne, soit un empiètement de 2,50 mètres dans la marge de recul de 20 mètres par rapport au lac;

Demande d'une dérogation mineure à l'article 8.3.1 e) du règlement de zonage 198-2000, soit :

- L'implantation d'une remise à 2,57 mètres de la ligne latérale, soit un empiètement de 0,43 mètres dans la marge de recul latérale;

ATTENDU que l'agrandissement a été fait en fermant et isolant une véranda de 2,50 par 7,46 mètres dans les années 2002 ou 2003;

ATTENDU que les permis de rénovation 072-02 et 113-03 ont été obtenus auprès de la municipalité et concernaient des travaux intérieurs et extérieurs sans détail sur lesdits travaux;

ATTENDU que le bâtiment principal et la véranda auraient été construits avant l'entrée en vigueur du premier règlement relatif au zonage de la municipalité (1977);

ATTENDU que la galerie du côté est a été construite suite au permis RELO90075 qui stipulait «construction d'un balcon sur le côté sud du bâtiment de 5 pieds par 5 pieds en prolongation du mur de façade au lac sans empiètement dans la rive supplémentaire»;

ATTENDU que la galerie ouest aurait été construite suite au permis 072-02 qui stipulait «patio 12 pieds par 12 pieds plus ou moins, au-delà de 10 mètres ligne des hautes eaux»;

ATTENDU que la remise a été construite suite au permis 45-93;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande et qu'ils ont constaté l'état des lieux lors de la visite à la propriété faite le 20 août 2013;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Lac-du-Cerf **accepte** la demande de dérogation mineure DPDRL130104, telle que présentée.

ADOPTÉE

321-09-2013

Demande de dérogation mineure DPDRL130118

ATTENDU que Madame Huguette Marsolais présente une dérogation mineure pour l'implantation d'une résidence sur une partie du lot 35B du rang 8 du Canton de Dudley;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure affecte les dispositions suivantes des règlements d'urbanisme, à savoir :

Demande d'une dérogation mineure à l'article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soit :

- L'implantation du bâtiment principal projeté à 12,87 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Mallonne, soit un empiètement de 7,13 mètres dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite à 20 mètres. Le bâtiment principal projeté, mesurant 7,32 mètres de profondeur par 9,14 mètres de largeur, serait situé en majorité dans la marge de recul prescrite;

Demande d'une dérogation mineure à l'article 3.4.2.2 b) du règlement de zonage 198-2000 et la grille des spécifications 2-5, soit :

- L'implantation du bâtiment principal projeté à 13,99 mètres de la ligne avant, soit un empiètement de 1,01 mètre dans la marge de recul avant prescrite à 15 mètres;

Demande d'une dérogation mineure à l'article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soit :

L'implantation projetée de la galerie attenante au bâtiment projeté à 11,04 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Mallonne, soit un empiètement de 4,96 mètres dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite à 16 mètres;

ATTENDU que la déclaration de décès et de transmission numéro 8545 datant du 24 janvier 1974 fait mention d'un immeuble d'une partie du lot 35B du rang 8 du canton de Dudley qui a des dimensions de 300 pieds sur le lac Mallonne et 100 pieds de profondeur. Le terrain pourra donc subir une opération cadastrale bien qu'il ne respecte pas le règlement actuel de lotissement, ayant été enregistré avant le 1^{er} mars 1984, et ce conformément à l'article 6.2 du règlement 199-2000 relatif au lotissement;

ATTENDU qu'un plan de possibilité préparé par M. Sébastien Jacques, technologue professionnel, le 31 mai 2013, montre la possibilité d'implanter une installation septique sur le terrain;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande, qu'ils ont constaté l'état des lieux lors de la visite à la propriété faite le 20 août 2013;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que Mme Huguette Marsolais a envoyé une lettre à l'attention du conseil rappelant les droits acquis du terrain visé, qu'un refus lui causerait préjudice et que la demande respecte le plan d'urbanisme et mentionnant que le Comité consultatif d'urbanisme aurait dû recommander d'accepter tout en faisant les recommandations nécessaires quant à l'emplacement de la résidence et de l'installation septique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Lac-du-Cerf **refuse** la demande de dérogation mineure DPDR130118, telle que présentée.

Toutefois, le Conseil municipal accorderait la dérogation mineure si la demande est modifiée comme suit :

- La résidence devra respecter la marge de recul de 20 mètres par rapport au lac;
- La résidence devra se trouver à un minimum de 8 mètres de la ligne avant du terrain, autorisant ainsi un empiètement de 7 mètres dans la marge de recul avant.
- La résidence devra respecter les marges de recul latérales de 7 mètres.
- Les propriétaires doivent être conscients qu'ils seront à proximité d'un chemin, sans compter que cela peut-être bruyant et que la municipalité épand qu'une seule fois par année de l'abat-poussière sur les voies publiques.

ADOPTÉE

322-09-2013

Demande de dérogation mineure DPDRL130107

ATTENDU que Monsieur Alain Paré et Madame Lucie Gratton présentent une demande de dérogation mineure pour la construction projetée d'un agrandissement sur une partie du lot 20, rang 6, et le lot 20A, rang 7, Canton de Dudley;

ATTENDU que la demande de dérogation affecte les dispositions suivantes des règlements d'urbanisme, à savoir :

Demande d'une dérogation mineure à l'article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soit :

- L'implantation d'un agrandissement à 16,52 mètres de la ligne des hautes eaux du Petit lac du Cerf, soit un empiètement de 3,48 mètres dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite à 20 mètres. L'agrandissement consiste en la fermeture et l'isolation des fenêtres de la véranda du côté du lac qui a été construite suite au permis REL110003 prévoyant la construction d'une galerie de 3,05 mètres par 13,20 mètres avec murs de 42 pouces et le reste de la hauteur en moustiquaires;

ATTENDU que l'emplacement de l'installation septique ne permet pas un agrandissement sur le mur sud-est de la résidence;

ATTENDU que la construction d'un abri d'auto attenant au mur sud-ouest était prévue au permis REL110003;

ATTENDU que le mur nord-ouest est situé près du rond-point utilisé par la municipalité pour tourner lors des opérations de déneigement du chemin de la Baie-Laplante;

ATTENDU que l'agrandissement de la résidence permettrait la construction d'un garage de grande envergure allant jusqu'à 112 mètres carrés;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande et qu'ils ont constaté l'état des lieux lors de la visite à la propriété faite le 20 août 2013;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Lac-du-Cerf refuse la demande de dérogation mineure DPDRL130107, telle que présentée.

ADOPTÉE

323-09-2013

Dépenses prévues et autorisées – CCU 20 août 2013

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil de défrayer les frais de déplacement ci-dessous :

20 août 2013

Membres du CCU et employés municipaux

Louise Caron	34 \$
Francine Carrier	34 \$
Bernard Émard	34 \$
Marilyne Fraser	34 \$
<u>Jacinthe Valiquette</u>	<u>34 \$</u>
	170 \$

et de rembourser les dépenses et les frais de déplacement régulièrement encourus dans l'exercice de leurs fonctions aux membres du Comité consultatif d'urbanisme (autres que les élus) qui ont assisté aux visites de propriétés conformément au Règlement 228-2005 et ses amendements décrétant les taux pour les frais de déplacement, d'hébergement et de repas, sur présentation de pièces justificatives.

Élus municipaux

Pauline Ouimet	53,43 \$
<u>Jacques de Foy</u>	<u>53,43 \$</u>
	106,86 \$

TOTAL 286,86 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 septembre 2013

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

324-09-2013

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 37B-1, du rang 8, Canton Dudley

CONSIDÉRANT que Madame Chantal Phillion présente une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture de 3716,12 mètres carrés, lot 37B-1, rang 8, Canton de Dudley, Lac-du-Cerf;

CONSIDÉRANT qu'une décision de la CPTAQ, portant le numéro 054434 et prise le 26 janvier 1983, autorisait le lotissement, l'aliénation et l'utilisation autre qu'agricole pour les fins du déménagement d'un garage sur le lot visé;

CONSIDÉRANT qu'un permis municipal autorisait la construction d'une résidence en 1986 et qu'un autre permis municipal autorisait la construction d'un nouveau garage en 2006;

CONSIDÉRANT que le lot concerné et les lots environnants ont un potentiel faible ou nul pour l'agriculture puisqu'une partie du terrain concerné est de classe 7, gravement limitée par le manque d'humidité et le relief, et que l'autre partie est de classe 4, limitée par le manque d'humidité et une basse fertilité;

CONSIDÉRANT que l'on retrouve au nord et à l'est du lot visé une érablière à feuillus d'essences intolérantes selon le potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT qu'aucune exploitation agricole n'est réalisée à proximité du lot visé, qu'une importante zone de villégiature se trouve au nord du terrain et que plusieurs résidences ont déjà été construites sur le même chemin en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer, telle que présentée, la demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture du lot 37B-1, du rang 8, du Canton de Dudley.

ADOPTÉE

LOISIRS

325-09-2013

Club de Motos-Neige Les Panaches du Lac-du-Cerf – Fermeture de sentiers Notre-Dame-de-Pontmain – Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT que le Club de Motos-Neige Les Panaches du Lac-du-Cerf nous avise que pour faire suite à une facture non autorisée et encore moins justifiable de 12 h de pelle à 110,00 \$/h, pour des réparations suite au passage du sentier de motoneige sur le terrain de Monsieur Caron ils n'ont pas le choix que de FERMÉ ce sentier pour la saison 2013-2014;

CONSIDÉRANT que ce lien est non seulement important, mais critique pour l'économie du petit nombre de commerces qui reste, dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE les finances du Club jumelé avec le nombre décroissant d'usagers locales, qui les supportent par le biais d'achat de droit d'accès au sentier, ne leur permettent pas d'absorber de tels coûts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil de recommander au Club de Motos-Neige Les Panaches du Lac-du-Cerf de présenter une demande officielle d'aide financière conjointe aux 4 municipalités du territoire et d'y joindre une copie de leurs états financiers.

ADOPTÉE

LACS ET ENVIRONNEMENT

326-09-2013

COBALI – Invitation à participer au 10^e anniversaire

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la mairesse, Madame Pauline Ouimet, à participer au 10^e anniversaire de COBALI et à rembourser ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 septembre 2013

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

327-09-2013

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil de lever la séance. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

Pauline Ouimet
maïresse

Jacinthe Valiquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Pauline Ouimet
maïresse